

DELIBERATION DD2026_056

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (SMD3) ET À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI CENTRE DE TRI DU SMD3 - CLIS

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADÉS, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAIGNEDE
M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN
M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE
M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY
M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (SMD3) ET À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI CENTRE DE TRI DU SMD3 - CLIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a transféré au SMD3 sa compétence obligatoire en matière de gestion des déchets (Collecte, traitement, gestion des déchetteries) au 1^{er} janvier 2021.

Que le SMD3 est un syndicat mixte administré par un comité syndical composé des représentants de ses membres.

Considérant que dans ce cadre le Grand Périgueux dispose de 11 représentants titulaires et 11 suppléants.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Que par ailleurs, le centre de tri de la Rampinsolle géré par le SMD3 est une installation classée et à ce titre, son exploitation est suivie par une commission Locale d'Information et de Suivi de site . Le Grand Périgueux étant représenté au sein de cette instance par 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, il convient à la demande de la Préfecture de désigner de nouveau ces deux membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SMD3 suivants :

Titulaires	Suppléants
MARRACHE Nathalie	ANDRIEUX-CASSANT Alain
FAURE Claudine	MAGNANOU Sylvie
LONGUEVILLE-PATEYAS Sylvie	TALLET Clovis
MARTY Alain	SALINIER Bernadette
CHANTEGREIL Florian	BRIZARD Gaëtan
ROLLAND Yannick	JAUBERTIE Pierre
PROTANO Pascal	AZEVEDO-SOUSA Dorothée
BECKER Stéphane	MOISSAT Franck
FOUCHIER Nils	DURU Nicolas
GUILLEMET Patrick	NOYER Jean-Luc
SEGUY Eric	PAUTARD Anthony

- De désigner les représentants suivants à la commission d

Titulaire	Suppléant
PROTANO Pascal	ANDRIEUX-CASSANT Alain

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU